

Le dossier électronique du patient crispe les autorités valaisannes

SANTÉ L'audit sécuritaire du projet Infomed, suspendu le 31 août, vire au bras de fer entre le préposé cantonal à la protection des données, Sébastien Fanti, et la ministre valaisanne de la Santé, Esther Waeber-Kalbermatten

MEHDI ATMANI

«Le Valais va au-devant d'un suicide numérique si toutes les composantes sécuritaires ne sont pas examinées rapidement.» Avant de rendre leurs conclusions, le 1er février prochain, les experts mandatés pour auditer la sécurité du projet Infomed montent au créneau. Ils dénoncent la pression exercée par le Conseil d'Etat qui les empêcherait de fournir «un rapport objectif et complet» sur la situation en disposant de tous les paramètres d'analyse.

Plus de quatre mois après la suspension du dossier électronique du patient – et le début des audits – le préposé valaisan à la protection des données et à la transparence, Sébastien Fanti, attend toujours l'accès à l'entier de la plateforme Infomed, développée par l'entreprise française IDO-in. «Les experts devront prochainement établir le diagnostic vital d'un système sans y avoir accès. A l'heure actuelle, ils n'ont pu auditer que 5% d'Infomed», regrette le préposé.

Le Valais devait être le deuxième canton, après Genève, à mettre en place le projet Infomed. Le dossier électronique rassemble des informations médicales du patient. Complété par les professionnels de la santé à chaque consultation, il

visait à limiter les erreurs médicales et la multiplication des examens et des prescriptions.

Le psychodrame a éclaté l'été dernier, à la suite des doutes sécuritaires émis par l'avocat valaisan Sébastien Fanti. Une enquête menée par le Parti pirate révélait qu'avec de «simples outils accessibles au grand public», tout un chacun pouvait obtenir «une série d'informations» confidentielles consignées dans Infomed. Le 31 août dernier, sur les recommandations de Sébastien Fanti, la ministre valaisanne de la Santé, Esther Waeber-Kalbermatten, suspendait le dossier électronique du patient à la veille de son introduction dans le canton. Et ce, le temps de mener les audits externes nécessaires.

Un audit subjectif

Les premiers tests effectués ont révélé qu'Infomed croisait des informations avec le moteur de recherche Google, portant atteinte à la sphère privée. La plateforme utilise en effet le service de traçage Google Analytics sur sa page d'accueil. Ils pointaient aussi l'absence de conditions générales d'utilisation qui informent le patient sur la manière de gérer ses données personnelles et de les effacer. Fort de ce premier constat «stupéfiant», Sébastien Fanti a alloué 20000 francs, soit 20% de son budget annuel, pour mandater Dominique Vidal, expert en sécurité informatique et fondateur de SecuLabs. Il sera chargé d'auditer le système et de remettre ses conclusions au préposé.

Une suspension, puis des manœuvres de Sébastien Fanti, qui irritent le médecin Alexandre Gnaegi. Le chef du projet Infomed avait pourtant mené plusieurs audits de sécurité avant d'annoncer publiquement l'introduction du dossier électronique du patient en Valais. Pourquoi n'a-t-il pas vu ces failles? Il répond: «Nous travaillons en collaboration avec le préposé pour que le projet puisse redémarrer dans les meilleures conditions possible. Comme il s'agit d'un dossier complexe, cela nécessite des investigations détaillées qui

Les premiers tests ont révélé qu'Infomed croisait des informations avec le moteur de recherche Google

prennent du temps. Nous mettrons tout en œuvre pour que les meilleures conditions de sécurité soient offertes aux patients valaisans.»

Esther Waeber-Kalbermatten reste tout aussi discrète tant que l'audit est en cours: «Je ne suis pas dans l'opérationnel. J'attends les conclusions de Monsieur Fanti pour décider de la suite.» Elle dément refuser l'accès à la plateforme aux experts: «Les demandes ont été formulées le 23 décembre et le 8 janvier derniers. Le comité de pilotage d'Infomed s'est réuni le

11 janvier pour les traiter. Elles sont en cours d'analyse technique et juridique. Les accès devraient être octroyés à Me Fanti, et ce notamment dans le respect du secret médical. Un courrier dans ce sens, qui répondra également aux autres requêtes du préposé, sera envoyé tout prochainement.»

Un projet à 4,2 millions

Les médecins en cabinet et les hôpitaux devaient être les premiers à participer à Infomed. Dans un deuxième temps, la plateforme devait intégrer les établissements et centres médico-sociaux, les pharmaciens, les physiothérapeutes et les laboratoires. Les acteurs de la santé devaient participer de façon volontaire, sauf les établissements subventionnés, pour qui la participation est obligatoire.

La mise en place du dossier électronique du patient est voulue par la Confédération. A la fin du mois de juillet 2015, 110 médecins participaient à la phase pilote. Plus de 40000 documents étaient déjà disponibles. Dans le cas du Valais, les investissements initiaux se montent à 4,2 millions de francs pris en charge par le canton, et les coûts de fonctionnement sont estimés à 900000 francs pour 2016.

Que pourrait-il se passer après le 1er février 2016? Le Département de la santé et le comité de direction devront indiquer s'ils acceptent les recommandations de Sébastien Fanti ou s'ils choisissent de les ignorer en prenant peut-être le risque d'introduire un système qui ne répond pas aux exigences de sécurité. ■

MAIS ENCORE

Trafic ferroviaire perturbé

La Suisse a connu sa première nuit de froid intense cet hiver avec près de -30°C à La Brevine (NE). Les températures polaires n'ont pas manqué de perturber le trafic ferroviaire lundi matin: blocage en gare de Zurich, retards et suppressions de trains ailleurs.

PANORAMA

Zurich: les signalements de maltraitance en baisse

Les signalements pour des cas de maltraitance envers les enfants ont baissé l'année dernière à l'Hôpital de Zurich, a annoncé lundi son centre de consultation pour les victimes. Mais les cas avérés de maltraitance, qui représentent 75% des signalements, n'ont que très légèrement diminué. En 2015, les services de l'Hôpital de Zurich ont reçu au total 419 signalements de maltraitance, contre 450 l'année précédente. Après examen, seuls 2,5% des cas signalés s'avèrent être des accidents. Trois quarts des annonces débouchent sur des affaires de maltraitance avérée. Pour les cas restants (22,5% des signalements), on ne peut ni écarter ni prouver la maltraitance. Ce sont surtout ces cas suspects qui ont diminué en 2015: les cas avérés, eux, n'ont que très légèrement diminué, relève l'hôpital. ATS

Une cité des sciences pour enfants à Yverdon

Le centre ludo-éducatif pour enfants Kindercity devrait ouvrir en 2017 une antenne romande à Yverdon-les-Bains (VD), au cœur du parc scientifique et technologique Y-Parc. Installé depuis un peu plus de douze ans à Zurich, Kindercity permet aux enfants de se familiariser avec les phénomènes scientifiques et de les expérimenter de manière ludique et interactive. La formule attire chaque année quelque 250000 visiteurs. Dans le Nord vaudois, ses concepteurs misent sur 100000 à 120000 visiteurs par an. ATS

La formation continue doit être encouragée

Les travailleurs et travailleuses sont forcés de se former continuellement pour s'adapter à l'évolution économique et technologique. Pour Travail.Suisse, il appartient aux employeurs de faire en sorte que leurs collaborateurs restent à la hauteur de ces différents défis. Selon la nouvelle loi, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017, la formation continue relève de la responsabilité individuelle. ATS

La Suisse bien placée face au marché iranien

Les affaires économiques avec l'Iran vont désormais reprendre. La Suisse est bien positionnée dans le domaine et peut rivaliser avec la concurrence, estime Livia Leu, ambassadrice de Suisse à Téhéran de 2009 à 2013. Quant aux secteurs qui pourraient profiter de ces nouvelles relations, Livia Leu avance l'aménagement d'infrastructures, comme le transport (le rail et la route), ainsi que les biens de consommation comme les montres. ATS

Gilles Pache va quitter ses fonctions à la RTS

En plein débat sur les missions du service public audiovisuel, le no 2 de la RTS s'en va. Mais il n'y a aucun rapport, assure-t-il. En poste depuis six ans, le directeur des programmes Gilles Pache invoque des raisons personnelles pour motiver son choix de «passer la main». Dans un courrier adressé à l'interne, il explique que sa décision n'est pas liée à la situation actuelle de la SSR ou de la RTS, mais au poids et à la taille du département qu'il dirige. La question a été discutée depuis le printemps 2015 avec Gilles Marchand, directeur du diffuseur public. Selon la RTS, il prendra une retraite anticipée en juin 2016. Son successeur n'est pas encore connu. Même s'il n'a pas de lien avec les débats actuels, le départ de Gilles Pache affaiblit la position de Gilles Marchand, le patron de la RTS, lequel est très impliqué dans la direction de la SSR. Sur le plan romand, Gilles Pache a dû affronter plusieurs frictions avec les syndicats au long de ces six ans. Ces jours, la RTS est éreintée en raison de sa décision de supprimer des émissions religieuses. LT

Vaud prévoit un million d'habitants en 2040

CROISSANCE Pour son aménagement du territoire, le canton se base sur le scénario démographique le plus haut

Le canton de Vaud se base sur le scénario de croissance démographique le plus haut pour se mettre en conformité avec les exigences fédérales de l'aménagement du territoire. Alors qu'il recensait 755000 habitants à fin 2014, il prévoit d'en accueillir jusqu'à 185000 de plus d'ici à 2030, soit un total de 940000. Selon cette même prévision, le canton aura dépassé le million d'habitants dix ans plus tard.

Ministre cantonale du territoire, la PLR Jacqueline de Quattro justifie ce choix par l'activité soutenue de l'économie vaudoise, qui ne souffre pas de refroidissement économique ou démographique: «Je préfère devoir éventuellement réduire la voilure plutôt que le contraire.» La magistrate a fait état du retard d'investissement dans le passé récent, dû selon elle à une sous-estimation de la croissance à venir. Elle ne paraît pas redouter en revanche d'effets conjoncturels négatifs en lien avec l'initiative «Contre l'immigration de masse».

Avec le scénario moyen, le plus souvent retenu pour les planifications officielles, la population vaudoise sera de 970000 habitants en 2040. Elle ne dépassera pas les 920000 avec le scénario bas.

Les cantons sont obligés de se conformer aux exigences fédérales de l'aménagement du territoire. La LAT limite la création des nouvelles zones à bâtir selon la croissance attendue de leur population pour les quinze prochaines années. La Confédération laisse libre le choix du scénario démographique.

Taux de croissance différenciés

Une fois retenue la prévision supérieure, le canton entend répartir cette croissance sur son territoire selon des modalités très différenciées. Qu'on en juge: la nouvelle limite de l'augmentation démographique annuelle autorisée



La LAT limite la création des nouvelles zones à bâtir selon la croissance prévue de la population pour les 15 prochaines années. (DR)

est de 2,6% pour la partie vaudoise du Grand Genève, mais aussi pour Payerne. C'est le taux le plus important. Elle est de 2,1% pour Yverdon, de 1,8% seulement pour l'agglomération Lausanne-Morges. Les centres régionaux ont droit à 1,7%, les centres locaux à 1,5%, les villages à 1%.

Pour les 308 communes considérées comme villages, cela ne change rien: le pour cent annuel de croissance était déjà la règle. Mais pour les villes et agglomérations, ainsi que pour les multiples centres régionaux et locaux (il n'en existe pas moins de 35), qui ne connaissent aujourd'hui aucune limite, la contrainte est nouvelle.

Une autre option aurait été, pour garantir la croissance illimitée des villes, de restreindre davantage encore les possibilités des communes rurales. Le canton ne souhaite pas le faire. Pour

autant, la nouvelle donne ne devrait pas causer aux centres de grands problèmes, assure l'autorité. Les taux ont été fixés sur la base de la croissance de la population depuis 2008. Ainsi, c'est à la forte hausse de la population dans la Broye que Payerne doit d'obtenir un potentiel annuel record de +2,6%, plutôt qu'à l'influence de sa syndique, Christelle Luisier, fer de lance de l'opposition à la LAT.

Sortir du moratoire en 2017

Ces taux figurent dans l'adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn), que le gouvernement vaudois met en consultation. Avec ce document, le canton espère pouvoir s'adapter aux exigences de la LAT en 2017, soit deux ans avant le délai prévu. Plus vite il normalisera sa situation, plus vite il pourra sortir du moratoire de fait en vigueur

aujourd'hui (pas de nouvelle zone à bâtir sans compensation équivalente). Le potentiel vaudois de surfaces constructibles excédentaires ou mal placées est important et permettrait au canton de satisfaire les exigences fédérales sans freiner sa croissance. Mais les communes, officiellement tenues de procéder à ce dézonage depuis 2008, ont fait preuve de résistance. Le bilan du plan directeur en vigueur est éloquent: il n'a pas permis de contrer l'étalement urbain.

Toujours pour se mettre en règle, Vaud met aussi en consultation son projet de taxe sur la plus-value. Un taux de 30% sera prélevé lors d'une nouvelle mise en zone à bâtir, de 20% lors d'une mesure de densification du bâti existant. C'est aussi une obligation de la LAT. Les projets de certains cantons vont jusqu'à 50%. ■ YELMARC ROULET